

1// ESPACE PUBLIC ET ÉCLAIRAGE

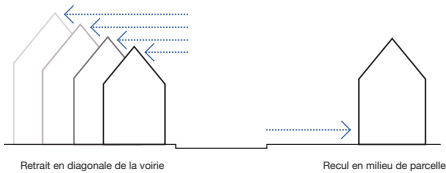


1// ÉTAT DES LIEUX

Secteur Golf

// Dans cet espace, la densité de construction est trop faible pour créer une impression de rue. L'espace public n'est pas structuré. Il se limite à la voirie, aménagée uniquement pour la circulation automobile qui dessert les chalets de la zone. Ces derniers ne sont pas alignés à la voie mais implantés en milieu de parcelle ou en diagonale.

// L'éclairage urbain quant à lui adopte un style plus travaillé que sur le secteur de la Grande Motte par exemple.



Faible densité et rue non structurée, CAUE, 2015



Les chalets inscrits dans le paysage, CAUE, 2015



Des voiries consacrées à l'automobile, CAUE, 2015



Des voiries consacrées à l'automobile, CAUE, 2015



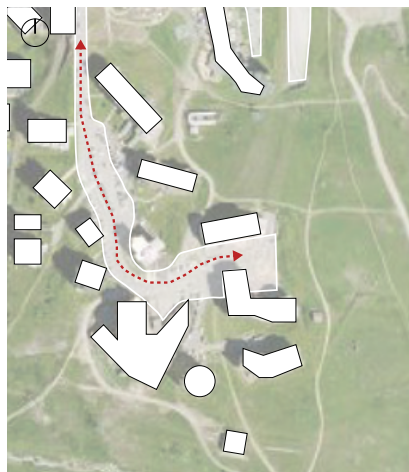
Composition du bâti en redan, CAUE, 2015

1// ÉTAT DES LIEUX

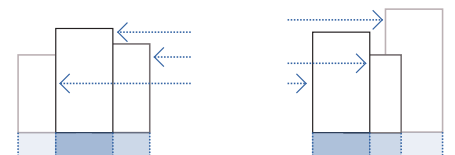
Secteur Sud

// Dans ce secteur, l'implantation non continue des bâtiments ne forme pas une rue bien définie. L'espace public est assez diffus et il y a peu d'aménagement urbain.

// Concernant l'éclairage public sur le secteur, il n'y en a pas du tout sur la voirie. Cependant, des projecteurs sont présents sur les toits des bâtiments du Borsat, assurant un flux lumineux minimum.



Un espace public diffus, CAUE, 2015



Recul aléatoire des bâtiments par rapport à la voirie
Des rues non tenues par le bâti, CAUE, 2015



Composition du bâti en redan, CAUE, 2015



Un espace non aménagé et peu éclairé en pied de bâti, CAUE, 2015



Peu d'aménagements pour piétons et vélos, CAUE, 2015



Vue d'ensemble du secteur, CAUE, 2015

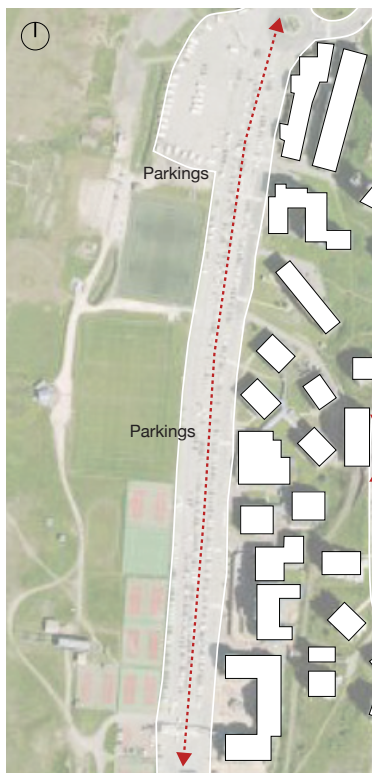
1// ÉTAT DES LIEUX

Secteur Grande Motte

// Le secteur Grande Motte est structuré par l'avenue du même nom. Cet axe est bordé de constructions côté est, alors que sur le côté ouest s'étend un long parking.

// Le mobilier urbain adopte aussi un style plus fonctionnel que sur les hauteurs du Val Claret : les lampadaires sont hauts en fer gris. Ces aménagements et la présence du parking, vaste espace non construit, induisent une ambiance routière différente de l'ambiance d'une rue urbaine ou villageoise.

// L'implantation des chalets UCPA, de l'Interrésidence et du Bois de la Laye, en diagonale par rapport à la voie, accentue cette impression. Ces bâtiments sont orientés en fonction du soleil et non de la voirie, ils ne l'encadrent pas pour former une rue.



Entre parkings et front de neige, CAUE, 2015



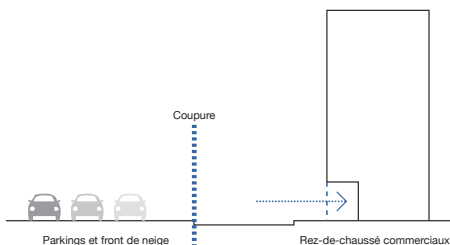
Entrée du Val Claret, CAUE, 2015



L'Interrésidence, Bois de la Laye et Curling, CAUE, 2015



Vue d'ensemble sur le secteur, CAUE, 2015



Rupture entre le front de neige et les espaces bâtis, CAUE, 2015

1// ÉTAT DES LIEUX

Secteur centre

// L'espace public est organisé autour d'une rue principale, en grande partie piétonne. Il est encadré d'immeubles collectifs, il est éclairé la nuit et aménagé de trottoirs. Les abords des édifices, hors de l'espace public, sont également éclairés. L'ambiance de rue est marquée. La plupart des rez-de-chaussée accueillent des commerces, parfois prolongés par des galeries intérieures (cf fiche «Devanture des commerces»).



Une zone piétonne centrale, CAUE, 2015



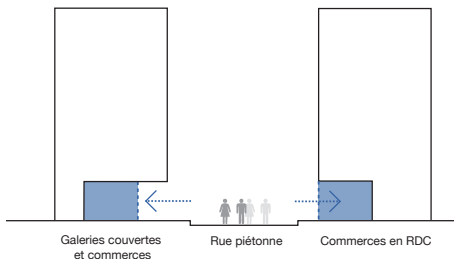
Rue piétonne avec vue sur les Platières, CAUE, 2015



Rue entre le Borsat et le haut du Val Claret, CAUE, 2015



Espace public et passage entre le Curling et le Grand Tichot, CAUE, 2015



Des rez-de-chaussée attractifs, CAUE, 2015

2// PRÉCONISATIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES

// La perception nocturne de l'ensemble du Val Claret présente un fort niveau d'éclairage quasi uniforme, d'où seul se dégage les voies de circulations. Elle offre depuis le Lac une vision plus routière qu'urbaine.

// La recherche d'un niveau d'éclairage en concordance avec les différents lieux publics du quartier doit prévaloir. Selon les situations, où la fonction des lieux, une ambiance lumineuse doit être proposée. Cette traduction des spécificités des espaces publics passe par un matériel adapté, par une couleur de lumière et par une intensité lumineuse. En rapport avec les aménagements urbains, elle évitera une uniformité sans rapport avec la vie du Val Claret. Elle permettra de distinguer les secteurs plus résidentiels des secteurs plus commerciaux, de mettre en valeur certain espaces comme le front de neige, ou de donner une importance relative à la présence de l'automobile.



Éclairage depuis des mâts, Architecture CREE, Paris, 2015



Lumière diffuse pour adoucir l'ambiance urbaine, tout en assurant le confort visuel de tous les usagers, Paris, 2015



Éclairage depuis les toits et les façades des bâtiments, L.Louis, 2015

3// PRÉCONISATIONS ÉNERGÉTIQUES

// **Lier accueil, convivialité, sécurité et performance grâce à l'éclairage.**

- *Éclairer juste :*

- Là, où c'est nécessaire,
- A la puissance nécessaire ;

- *Le temps d'éclairage adapté aux besoins :*

- Horloges astronomiques,
- Extinction ;

- *L'adaptation de l'éclairage :*

- L'abaissement de puissance,
- La détection de présence ;

- *L'efficacité du matériel :*

- Lampes performantes,
- Qualité du lampadaire.

// **Des réseaux proprement enterrés et sécurisés**

Si des travaux de voiries sont à prévoir, il serait pertinent de s'intéresser préalablement aux réseaux enterrés.

Une part importante des copropriétés du Val Claret est actuellement chauffée au fioul. Toutes les cuves de fioul sont enterrées. Il n'est cependant pas rare que leur point de livraison et/ou leurs canalisations d'alimentation soient trop facilement accessibles, car non sécurisés ou non enterrés. Il en va de la sécurité des habitants que de remettre en conformité ces accès et canalisations.

Si l'on se projette, il pourrait être pertinent d'imaginer un réseau de chaleur remplaçant ces multiples chaufferies. Aussi, dans un projet de réaménagement des espaces publics, l'option de la création d'un ou plusieurs réseaux ne devrait pas être écartée.

// **Mobilité douce**

Donner accès à des déplacements écologiques, respectueux du climat et de l'environnement, garanti aux vacanciers de superbes vacances en restant mobiles sans voiture. Des solutions qui font oublier stress dès l'arrivée à la station et durant tout leur séjour, grâce aux bus et navettes.



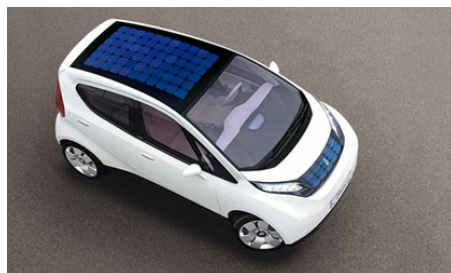
Vue sur le Val Claret, un quartier éclairé uniformément, CAUE, 2015



Éclairage maîtrisé, Google image, 2015



Instaurer des navettes pour des vacances plus écologiques, Google image, 2015



Les voitures électriques pour sensibiliser les touristes, Google image, 2015

4// RÉCAPITULATIF

Etat des lieux	Préconisations archi/urba	Préconisations énergie	Vigilances
// Rues généralement peu marquées et mal définies par le bâti, dans un contexte du tout automobile	Créer des aménagements pour les piétons sur l'ensemble du secteur pour des parcours doux agréables	Mise en conformité des accès et des réseaux enterrés, parfois trop visibles depuis la chaussée	Être attentif au rapport entre piétons et automobiles et favoriser la création de petits espaces publics
// Consommation forte d'énergie, notamment lors des périodes hivernales, remarquable par l'usage de couleurs vives à travers tout le Val Claret	Changer la façon d'éclairer et le lieu de provenance de la lumière	Travailler la puissance et le temps nécessaire de l'éclairage	Bien informer les habitants et touristes des économies réalisées et des moyens mis en oeuvre
// Éclairage mal réparti sur l'ensemble du quartier, espaces dépourvus de lumière ou à l'ambiance mal travaillée, seul le Centre fait exception	Modérer l'éclairage afin de générer des ambiances lumineuses différentes et particulières à chaque endroit	Penser à l'efficacité du matériel via des lampes performantes et qualitatives, ainsi que les lieux à éclairer	Ne pas abandonner certains secteurs même si ils sont uniquement résidentiels